

l'union

CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE

Publié sur *L'Union* (<http://www.lunion.presse.fr>)[Accueil](#) > Les coteaux de la colère

Les coteaux de la colère

Par *Sophie Claeys-Pergament*

Créé le 10/01/2012 10:57

« Cela fait au moins vingt-cinq ans que cette histoire dure. Il faut qu'elle s'arrête » : le président du Syndicat général des vignerons, Pascal Férat, tente de trouver une solution à un problème épineux : celui du dossier du coteau de Chartèves.

Si l'on résume succinctement l'histoire, ces coteaux, qui sont classés en appellation champagne, ne peuvent pas être exploités car ils possèdent certaines variétés de représentants de la faune et la flore qui doivent être sauvegardées. Depuis des lustres, les viticulteurs et les écologistes tentent de trouver un accord préservant les droits des uns et des autres. Sans succès. « Je veux bien que cela soit ainsi, mais faut-il ne pas nous faire attendre encore et encore. En 2001, nous avons trouvé une solution avec l'état et les différentes associations écologistes, mais celle-ci n'est toujours pas appliquée. »

« Pour obtenir des indemnisations »

L'affaire, qui dure et perdure, a vu depuis passer de nombreux préfets... et de nombreux patrons de vignerons. C'est bien cela qui chagrine le président. « Il a fallu remodifier le parcellaire et refaire les bornages, mais rien n'y fait, la situation semble bloquée et n'est profitable pour personne. »

En attendant, un collectif composé d'une quinzaine d'exploitants et de propriétaires, de vignerons et d'opérateurs (Moët & Chandon et Vranken-Pommery Monopole) s'est engagé à mener une procédure dont le maître d'ouvrage est le SGV (en tant que défenseur du foncier). « Nous allons attaquer l'État devant le tribunal administratif d'Amiens afin que ce dernier prenne ses responsabilités et pour obtenir des indemnisations pour une période remontant à 2007. Le dossier devrait être déposé avant la fin du mois. » Et Pascal Férat d'ajouter : « Depuis le temps, ces vignes devraient produire du raisin pour les vignerons. On peut également évoquer les loyers des bailleurs. »

A ce propos, on peut donc facilement imaginer le montant des sommes qu'il faudra verser si le collectif gagne, quand on sait que la surface correspond à un peu plus de 20 hectares de vignes.

Pascal Férat espère que ce contentieux apportera une réponse car Chartèves ne pourrait être que la partie émergée de l'iceberg. « Dans la perspective de la révision de l'aire d'appellation, cette affaire menace de créer un précédent inacceptable. Si certains coteaux de Champagne doivent rester en friche ou y retourner, que l'administration nous le dise franchement. On gagnera du temps ! »

Photos / vidéos

Auteur :

Légende : Les coteaux de Chartèves, un problème qui date et ennuie Pascal Férat, patron des vigneron.

Visuel 1:



URL source: <http://www.lunion.presse.fr/article/aisne/les-coteaux-de-la-colere>